

---

## Réforme des lycées

Deux rapports viennent de paraître : le rapport **Apparu** et le rapport **Descoings**, deux rapports proposant des réformes radicales. Nous avons fait un tableau comparatif de ces deux rapports en citant de longs extraits de chacun pour être le plus exhaustif possible.

Pour vous éclairer voici les points fondamentaux.

Sur le constat de départ, les rapports se contredisent sur l'inefficacité ou l'efficacité du lycée français - le rapport Apparu faisant l'impasse sur les réussites. De ce constat, ils proposent tous deux **des changements à « moyens constants » mais qui restent en fait dans le cadre des 80 000 suppressions de postes déjà engagées...** Ces changements concerneraient **les lycées**.

Mais les rapports ne sont pas d'accord : Apparu n'aborde pas le lycée pro, le rapport Descoings préconise que les trois lycées, pro, technologique et général soient englobés dans la réforme.

La Région est sollicitée pour ces réformes dans les deux rapports : **les COP passeraient sous contrôle de la Région**, par exemple. Quid des régions pauvres ?

Les deux rapports sont pour une autonomisation de plus en plus grande des EPLE en ne définissant plus qu'**un seuil minimum commun d'enseignements fondamentaux**. Dans cette perspective, l'interdisciplinarité est vue, par les deux rapports, comme un moyen d'alléger les enseignements. Dans cet état d'esprit, les deux rapports veulent **baisser le temps global disciplinaire**, en réaffirmant la souplesse des contenus et des horaires d'apprentissage d'un établissement à l'autre. **Les enseignements disciplinaires sont cantonnés au matin**. Pour mettre ceci en oeuvre, la semestrialisation semble s'imposer à Apparu mais Descoings semble plus frileux. Pour aider au mieux les élèves, puisqu'on baisse les heures de cours, les rapports instaurent **un adulte référent pour chaque élève pour son suivi personnalisé**. Mais quand le premier désigne l'enseignant, le deuxième ne précise pas de quel adulte il s'agira.

Les deux rapports préconisent la généralisation des enseignements technologiques et de SES aux secondes, sans augmentation des postes de profs. Les rapports sont pour **une redéfinition des filières** pour retarder la spécialisation et éviter l'effet « filière S », ce qui paraît intéressant mais faussé par le fait que chaque établissement aura une dotation horaire à gérer librement : un établissement « digne de confiance » proposera certainement plus de maths que de danse...

Quant à l'évaluation, les rapports préconisent **l'augmentation du contrôle en cours de formation, ou d'autres validations de compétences extérieures à l'école**. Pour ce qui est de la fonction du lycée de préparer les élèves à l'université, les deux rapports proposent **une redéfinition du cycle terminal du lycée vu comme une première étape du supérieur**, et un changement du métier des agrégés et des universitaires pouvant échanger des cours entre le secondaire et le supérieur. Pour les élèves, les rapports préconisent **des quotas**, une redéfinition du recrutement des IUT, des BTS et des CPGE, ce qui conduira à des réformes des concours. Pour les professeurs, les deux rapports sont d'avis de nous faire **travailler pendant les vacances d'août et de février en heures supplémentaires**. Les deux rapports attaquent le statut des enseignants : vacances, services (agrégés à 17h), titularisation soumise à un stage en entreprise. Les deux rapports, enfin, proposent **l'évaluation des établissements**, ce qui implique une mise en concurrence et une responsabilité accrue du chef d'établissement, : qui devient le supérieur hiérarchique des COP et dont la rémunération sera fonction des objectifs atteints du projet d'établissement ?

**Enfin, au lendemain du remaniement ministériel du 24 juin**, il y a une différence encore entre les deux rapports, qui tien à leur auteur. L'un, R. Descoings, un temps pressenti comme

successeur possible de X. Darcos, passe à la trappe, tandis que l'autre, Apparü, entre au gouvernement. Etrange, c'est celui qui évoquait dans son rapport les suppressions de postes! Comme quoi, en politique, il ne faut pas perdre de vue l'essentiel, il est à craindre que notre nouveau ministre ne tardera pas à nous le rappeler.

## Qui a peur de l'avenir ?

## Réforme des lycées

	Rapport Apparu	Rapport Descoings	Analyse
Bilan sur le lycée actuel	<p>Radiographie des échecs du lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 % des élèves redoublent la Seconde générale et technologique (11,4 % en 1975). C'est la classe la plus redoublée du secondaire.</li> <li>- selon l'enquête internationale Programme for International Student Assessment (PISA) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en lecture, « l'élite », soit la part des élèves se situant au niveau 5 de compréhension de l'écrit, ne représente que 7,3 % des élèves en France, contre 16,7 % en Finlande, tandis que les élèves en difficulté, se situant aux niveaux 0 et 1, représentent 21,8 % des élèves en France (15 % environ en 2000) et 4,8 % des élèves en Finlande. En mathématiques, la part de « l'élite » est de, respectivement, 8 % en France et 21 % en Finlande.</li> <li>- en 2007, en moyenne, parmi les jeunes de 18-24 ans, 18 % n'ont pas de diplôme du second cycle du secondaire (à savoir ni CAP, BEP ou baccalauréat), ce qui représente 129 000 jeunes par classe d'âge. Ainsi, chaque mois, le lycée « perd » un peu plus de 12 000 élèves, qui sont autant de « non diplômés de Lisbonne » (objectif défini par l'Union en 2000 et fixant à 10 % la proportion de jeunes quittant l'école avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires).</li> </ul>	<p>Pour les lycéens qui réussissent, le lycée français est sans doute un des tout meilleurs des pays développés. Par son degré d'exigence intellectuelle. Par la variété des formations qu'il propose. Par l'excellence des bacheliers qu'il forme. Et ce lycée là, une immense majorité des professeurs veut le préserver. Tout comme les lycéens qui ont la capacité de résister au rythme scolaire, aux méthodes pédagogiques, à la nature de l'évaluation et de l'orientation. Tout comme les parents des lycéens qui réussissent.</p>	<p>Les rapports se contredisent sur l'inefficacité ou l'efficacité du lycée français : le rapport Apparu faisant l'impasse sur les réussites.</p>
Question des moyens	<p>Tout d'abord, elle doit se faire à moyens constants, comme s'y est engagé le Président de la République lors de ses vœux aux personnels de l'Éducation nationale à Saint-Lô, le 12 janvier 2009 : le nouveau lycée doit être mis en place sans, pour reprendre les termes utilisés à cette occasion, « <i>enlever un centime et sans supprimer un poste au niveau du lycée</i> ».</p> <p>Ensuite, la réforme doit être engagée rapidement. Celle qui est proposée ici se veut ambitieuse et non <i>a minima</i>. C'est pourquoi il conviendrait qu'elle débutât dès la rentrée 2010, sa mise en œuvre s'étalant sur deux, trois, voire quatre ans. L'honnêteté intellectuelle nous oblige donc à reconnaître que le chantier du « nouveau</p>	<p>Une des principales demandes formulées à l'automne dernier concernait la question des moyens. L'annonce simultanée des réductions d'effectifs pour la rentrée 2009 et de la réforme du lycée avait fait accroire que le projet de réforme du lycée n'était qu'un moyen déguisé de justifier une baisse des moyens.</p> <p>Lors de son discours de Saint Lô, le Président de la République a levé cette hypothèse en affirmant avec force que la réforme du lycée se ferait à taux d'encadrement constant. Il l'a répété lors de sa visite dans un lycée de Massy, le 20 mai 2009.</p> <p>Imposer une réforme par le haut peut</p>	<p>La réforme se présente « à moyen constant » ;</p> <p>En fait aucun des 2 rapports ne revient sur les suppressions de postes</p>

	<p>lycée » implique de démarrer, sans précipitation, de multiples travaux, portant non seulement sur l'organisation des études, mais aussi sur la capacité d'initiative pédagogique des équipes éducatives, la refonte des programmes, les missions des enseignants et les mesures susceptibles d'assurer une meilleure articulation entre le lycée et l'enseignement supérieur.</p>	<p>apparaître plus facile mais cette méthode rencontre très vite des limites parce que justement elle ne laisse pas de place au dialogue, à l'écoute, et à l'expertise de ceux qui vivent le lycée au quotidien. Descoings prend en compte la demande de limitation des effectifs autour de 30 dans des établissements « difficiles » par redéploiement des moyens .</p>	<p>effectuées . Une nuance : Descoings <i>accepte de limiter les effectifs dans certains établissements par redéploiement ce qui implique des effectifs plus élevés dans la masse des lycées. P 23. Apparu se situe plus nettement dans la politique de suppressions de postes en prônant soit 5 à 8 h de cours en moins.</i></p>
<p>Quels lycées concerne la réforme ?</p>	<p>Deuxièmement, pour la réforme du lycée général et technologique, ce cycle d'enseignement ne doit plus être pensé comme une fin en soi, couronnant un parcours scolaire commencé à l'école primaire et sanctionné par le rite du baccalauréat. À rebours de cette vision réductrice, le lycée général et technologique doit être conçu comme une</p>	<p>Le nouveau projet de réforme du lycée doit englober <i>et</i> le lycée général et technologique <i>et</i> le lycée professionnel (la situation présente est favorable : une réforme du lycée professionnel a commencé d'être mise en oeuvre à la rentrée 2008 - il ne s'agit pas de la reprendre mais d'articuler la réforme du lycée général et technologique à</p>	<p>Les rapports ne sont pas d'accord : Apparu n'aborde pas le lycée pro,</p>

	étape intermédiaire, préparant la très grande majorité de ses élèves à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.	cette réforme du lycée professionnel) - ; les filières STG et ST2S de la voie technologique ont été récemment renouvelées.	le rapport Descoing préconise qu'on l'englobe.
La Région et l'Etat	De surcroît, l'information sur les métiers devant logiquement tenir compte des bassins d'emploi, il serait d'autant plus opportun de confier les CIO aux régions après une expérimentation dans deux ou trois régions. Si l'essai était concluant, la régionalisation des CIO devrait également conduire à décentraliser la gestion des conseillers d'orientation-psychologues.	Les Régions doivent être étroitement associées au projet de réforme. Dans le même temps, les participants aux tables rondes et la plupart des contributeurs appellent de leurs vœux le maintien de l'engagement de l'Etat. L'attachement au baccalauréat national, aux programmes nationaux et au recrutement national de personnels statutaires a presque toujours été rappelé. L'Etat doit être le garant de l'égalité républicaine. Il se doit aussi de donner un sens plus concret et mieux effectif au principe d'égalité des chances.	Les rapports donnent toujours plus de place aux Régions. Quid des Régions pauvres ?
Redéfinition des filières	Dans ce but, la scolarité doit être organisée autour de trois types d'enseignements : -des enseignements de culture générale, qui constituent le prolongement de ceux dispensés au collège et visent à consolider les acquis du socle commun de compétences et de connaissances. Ces enseignements ont pour finalité de donner aux élèves des repères communs, indispensables pour éviter que ne se crée une fracture au sein de la jeunesse. En outre, cette culture commune doit apporter à des jeunes qui deviendront majeurs à l'âge de dix-huit ans la garantie qu'ils disposeront des outils intellectuels leur permettant de comprendre le monde et de suivre, avec succès, une formation supérieure ; -des enseignements qui conduisent les élèves à choisir, progressivement et en toute connaissance de cause, une spécialisation, qui ne soit pas prédéterminée.	Equilibrer les filières de la voie générale • Garantir la diversité de la filière générale • Revaloriser la voie L • Culture scientifique, langues vivantes, introduction au droit en L. • Le rééquilibrage par les coefficients des épreuves du bac.	Les rapports sont pour une redéfinition des filières pour retarder la spécialisation et éviter l'effet « filière S ».
Nouvel articulation secondaire-univers	Dans cette perspective, l'année de Seconde devrait être clairement distinguée des deux années du cycle terminal et celui-ci devrait être adossé à l'enseignement supérieur court selon les principes suivants : - la Seconde doit constituer une année de	Le hiatus entre enseignement secondaire et enseignement supérieur est aussi à réduire par la possibilité donnée aux enseignants des lycées d'enseigner en premier cycle de l'Université. Ces échanges entre différents niveaux scolaires peuvent	Les deux rapports proposent une redéfinition du cycle terminal

si-taire	<p>sas.          – le cycle terminal du lycée, soit les années de Première et de Terminale, et les trois années de la licence (le niveau L selon la terminologie européenne) ou les deux années de formation dispensée dans les instituts universitaires de technologie (IUT) et les sections de technicien supérieur (STS), doivent être conçus comme un nouveau cycle. Comprenant au total quatre ou cinq années d'études, celui-ci doit conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. Les professeurs agrégés devraient être, à cet égard, des « passeurs » entre le monde lycéen et le monde universitaire. Selon le recteur de l'académie de Paris, M. Patrick Gérard, ce sont en effet ces enseignants qui devraient assurer « l'essentiel » de la formation des lycéens aux méthodes du supérieur, ce qui implique d'organiser des échanges de service entre les professeurs du lycée et ceux de l'université. Ainsi, les professeurs agrégés de l'université pourraient dispenser un enseignement au lycée – par exemple dans le cadre de modules de préparation aux études supérieures –, tandis que les professeurs de lycées se verraient confier des cours ou des travaux dirigés de première année de licence.</p>	<p>avoir des effets bénéfiques dans les deux sens. Il pourrait y avoir intérêt à davantage considérer le lycée comme un premier levier de l'innovation et de la recherche en France.          L'intervention, notamment sous formes de conférences et d'ateliers, d'enseignants chercheurs de l'Université au lycée serait à développer. De telles actions sont à la fois susceptibles de susciter des vocations et d'aiguiser encore davantage la curiosité intellectuelle des élèves, quelles que soient leurs filières.</p>	<p>du lycée vu comme une première étape du supérieur, et du métier des agrégés et des universitaires.</p>
Redéfinir l'accès au supérieur.	<p>L'attribution de 50 % des places en IUT aux bacheliers technologiques et la mise en place, au bénéfice de ces derniers, de sas méthodologiques en début de formation, permettraient d'atteindre cet objectif. Cependant, s'il s'agit de frapper vite et fort, il convient aussi de pas imposer aux IUT des exigences qui ne tiendraient pas compte de leur situation particulière. C'est pourquoi la cible de 50 % devrait être modulée en fonction de l'environnement des instituts et de leur spécialité. Si une mesure réservant 20 % des places des classes préparatoires aux grandes écoles aux bacheliers issus des filières correspondantes du lycée était adoptée, après une phase d'expérimentation, elle devrait être accompagnée d'une réforme des concours d'entrée des filières sélectives. En effet, pour mettre fin au règne des épreuves mathématiques, que ce soit pour faire médecine, entamer des</p>	<p>Il faut passer du discours aux actes concernant le recrutement des bacheliers admis dans les BTS et les IUT. Il est su depuis longtemps que les Bacheliers généraux sont préférés aux bacheliers technologiques dans ces filières professionnelles courtes – souvent pour de solides raisons d'ailleurs. Mais de ce fait, les bacheliers technologiques sont évincés de filières qui avaient été conçues pour eux et se retrouvent dans les cursus généraux de licence pour lesquels ils n'ont nullement été préparés, avec le taux d'échec que l'on sait. Il est dit depuis longtemps qu'il faut changer cette situation. Il faut désormais agir en usant de 3 leviers : des objectifs précis pour le recrutement dans ces filières avec des incitations financières fortes ; le développement des BTS dans les secteurs porteurs d'emplois à venir ; le</p>	<p>Les rapports préconisent des quotas, une redéfinition du recrutement des IUT, des BTS et des CPGE, et à terme probablement conduisent à des réformes des concours.</p>

	<p>études vétérinaires ou intégrer HEC, des concours d'accès à ces formations supérieures devraient porter sur les matières dans lesquelles se sont spécialisés les élèves qui ont suivi la Terminale et la classe préparatoire débouchant « naturellement » dans cette filière de l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour être complet, un pilotage par l'aval d'une réforme ambitieuse du lycée nécessiterait de « sortir » les classes préparatoires aux grandes écoles les plus prestigieuses, de Louis le Grand à Henri IV, des lycées pour les intégrer aux universités.</p>	développement des CPGE technologiques en lien avec des exigences de recrutement dans les écoles.	
L'interdisciplinarité	La réforme du lycée devrait donc être accompagnée de l'institution de passerelles et de points de convergence entre les programmes, afin de favoriser les synergies entre les disciplines et libérer ainsi du temps qui pourrait être consacré à l'accompagnement des élèves.	Des redondances de contenu entre disciplines sont aussi constatées qui, loin d'améliorer l'apprentissage par la répétition, brouillent souvent l'appropriation des connaissances par le manque de lien, entretiennent l'ennui et alourdissent les emplois du temps. Il serait utile tant pour les enseignants que pour les élèves, de mettre en lumière de façon systématique dans les programmes, en plus des disciplines, les liens entre elles, tant du point de vue des méthodes que des contenus, y compris pour souligner la multiplicité et la singularité des approches. Il est important de continuer à veiller à la progression des programmes en ayant à l'esprit les liens intellectuels et pédagogiques entre disciplines.	L'interdisciplinarité est vue, par les deux rapports, comme un moyen d'alléger les enseignements.
Semestrialisation	Aussi, pour faire de la Seconde une vraie année de détermination, celle-ci devrait reposer, en premier lieu, sur un nouvel équilibre entre les enseignements et, en second lieu, être semestrialisée.	Rien ne démontre que la semestrialisation soit un facteur de réussite à l'Université et par conséquent l'on peut s'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à l'importer au lycée.	Les deux rapports se contredisent
Définition des modules de seconde	Les deux modules non choisis par l'élève porteraient sur des matières qui n'appartiennent pas au « tronc commun » et ne sont pas enseignées au collège : les sciences économiques et sociales et les disciplines technologiques (sciences de la gestion, du laboratoire, de la santé ou de l'industrie). Ils seraient organisés dans l'intérêt de l'élève : il faut l'obliger à prendre conscience de l'importance des disciplines qui lui permettent soit de comprendre les	Pour que les enseignements de découverte en seconde aient réellement cette fonction, il est préconisé, que les disciplines liées à une spécialisation durant les années ultérieures soient enseignées de façon identique et obligatoire sur tout le territoire, au cours des premier et deuxième trimestres à l'issue desquels le lycéen doit faire son choix. Dispenser un enseignement technologique à tous les élèves de seconde ne doit pas avoir	Les deux rapports préconisent la généralisation des enseignements technologiques et de SES aux

	<p>mécanismes économiques et sociaux sur lesquels repose un pays développé, soit de s'initier aux savoir-faire indispensables à la bonne marche des services et de l'industrie.</p> <p>Les disciplines technologiques n'étant pas enseignées dans chaque lycée, pour des raisons tenant à l'histoire de la carte des formations, des accords entre établissements d'un même bassin de formation devraient être conclus, pour permettre la généralisation de cet enseignement. De cette manière, les lycées qui dispensent un enseignement technologique pourraient accueillir les élèves devant le suivre au cours de la Seconde, mais qui sont scolarisés dans des établissements comportant uniquement des filières générales.</p>	<p>pour seul objectif de faire connaître les différents types d'apprentissage, avant un choix de détermination. De façon plus ambitieuse encore, il doit avoir pour vocation de faire de la culture technologique un élément de culture commune. D'un point de vue intellectuel, la complémentarité des approches déductives et inductives est précieuse pour tous les élèves. D'un point de vue pédagogique, il est important que des élèves à l'aise pour tel type d'approche se trouve en difficulté pour l'autre et vice versa. L'égalité de dignité des filières passe par une place plus équilibrée de chacune des cultures, généralistes et technologiques, en seconde.</p>	secondes.
Modules de méthodologie	Des enseignements d'accompagnement ou méthodologiques, permettant à tous les élèves de bénéficier d'un suivi et d'un soutien personnalisés, en effectif réduit.	De nombreux lycéens se plaignent de l'inégale appropriation des méthodes de travail au moment de l'entrée en seconde. Il est suggéré que les équipes pédagogiques des lycées puissent se concerter pour mettre en place des cours de méthodologie (prise de notes, gestion de l'emploi du temps, concentration, etc) dès les premières semaines de seconde.	Les deux rapports préconisent des cours de méthodologie
D'autres évaluations	Tous les autres enseignements, comme les deux langues vivantes, les enseignements de la spécialisation non contrôlés lors des épreuves du baccalauréat, et l'éducation physique et sportive, feraient l'objet d'un contrôle continu, comptant pour l'attribution du diplôme.	Cette reconnaissance d'engagements menés parallèlement aux études, pourrait se faire par exemple par une soutenance à l'oral, par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire voire par une bonification au bac concrétisant un encouragement institutionnel à la prise de responsabilités et aux initiatives des lycéens.	Les rapports préconisent l'augmentation du contrôle en cours de formation, ou d'autres validations de compétences extérieures à l'école.
Redéfinition du temps scolaire	Cette proposition met en lumière ce qu'on pourrait appeler «l'équation impossible » de la réforme du lycée et qui consiste à maintenir les grands champs disciplinaires, à organiser des enseignements de	Des périodes seraient réservées pour faire des stages en milieu professionnel, des séjours d'études à l'étranger, des approfondissements pédagogiques, pour conduire des	Les deux rapports veulent baisser le temps



e	<p>découverte et de spécialisation, tout en réduisant l'horaire hebdomadaire des élèves.</p> <p>La réduction de l'horaire hebdomadaire moyen des lycéens devrait permettre de concilier les souhaits des uns et des autres en encourageant, dans les établissements qui le souhaitent, des organisations horaires innovantes. Elle pourrait être ainsi mise à profit pour expérimenter de nouvelles modalités de découpage de la journée scolaire, qui permettent notamment d'alléger les après-midi, en évitant la tenue de cours devant la classe pendant la tranche 15 heures- 18 heures. Cette plage horaire devrait être alors mobilisée au profit des « devoirs à la maison » réalisés au lycée et pourrait être consacrée aux activités culturelles et sportives.</p>	<p>projets.</p> <p>Chaque année de scolarité pourrait ainsi avoir un temps dédié à l'orientation qui permette son appropriation par les élèves, par des rencontres avec des adultes, des forums métiers et des forums de discussion, des visites et des stages, en milieu professionnel comme dans les établissements d'enseignement supérieur. Pour rendre plus facile son appropriation par les lycéens, il est suggéré d'intégrer le temps de l'orientation dans le temps scolaire, sous la forme de périodes banalisées, en seconde, première et terminale. L'orientation peut dès lors se comprendre au sens large, comme un temps où l'élève peut se construire, effectuer des rencontres, s'ouvrir à l'extérieur. Ce temps intégré dans l'année scolaire pourrait être ainsi consacré à des stages, à des projets personnels ou collectifs, à des enquêtes sur les organisations, à la remédiation, ou encore à des séjours d'études à l'étranger, en fonction des besoins de chaque lycéen et des projets d'établissement.</p>	<p>global disciplinaire, en réaffirmant la souplesse des contenus et des horaires d'apprentissage d'un établissement à l'autre. Les enseignements disciplinaires sont cantonnés au matin.</p>
Travail pendant les vacances	<p>Autoriser un passage suspensif en Première, en obligeant l'élève à accomplir, pendant le mois d'août, un sas de remise à niveau au lycée, à la suite duquel un conseil de classe, prendrait, à la rentrée, une décision définitive. Il serait animé par des enseignants volontaires, rémunérés en conséquence, et organisé au niveau infra-académique, sur trois ou quatre établissements, afin de mutualiser les ressources nécessaires à son bon déroulement. Il induirait un certain coût, mais celui-ci devrait être compensé par les économies résultant de la baisse du nombre des redoublements.</p> <p>Dans cette perspective, il convient de prévoir un sas de réorientation et de remise à niveau, animé par des enseignants volontaires, pour les élèves souhaitant changer de filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les élèves souhaitant changer de filière à mi-parcours de la Première, ce sas durerait deux semaines et serait organisé</li> </ul>	<p>L'offre de formation pendant les vacances pourrait être opérée prioritairement dans les lycées dotés d'un internat afin d'en assurer l'accessibilité aux élèves, quelles que soient les possibilités matérielles de leur famille.</p> <p>Le cloisonnement des filières et la disparition dans les faits des passerelles et des classes d'adaptation qui permettent de changer d'orientation contribuent à la rigidité du système et au peu de prise en compte de l'individu, de son goût, de son potentiel réel et de son droit à l'erreur.</p>	<p>Les deux rapports sont d'avis de faire travailler les enseignants pendant les vacances sans parler de changer leur statut.</p>

	pendant les vacances de février ; – pour les élèves souhaitant changer de filière à la fin de l'année de Première, ce sas durerait un mois et serait organisé pendant les vacances d'été.		
Un adulte référent	Cette mesure permettrait ainsi de répondre à une demande sociale forte, <i>beaucoup de parents d'élèves demandant que les lycéens « bénéficient de plus d'heures de présence dans l'établissement, avec un tutorat assuré par des adultes référents » (1).</i> <i>Chaque lycéen devrait donc disposer d'un professeur référent, avec qui il pourrait discuter de toute question liée à sa scolarité ou à son orientation.</i> L'indemnité de suivi et d'orientation ou ISO, actuellement versée à tous les enseignants du secondaire (640 millions d'euros par an au total), pourrait ainsi être renommée, lorsqu'elle est versée à un professeur de lycée, en « indemnité de professeur référent ».	Dans bien des établissements, les élèves disent souffrir de l'anonymat. Tant du point de vue pédagogique que du point de vue personnel, chaque adolescent peut avoir besoin d'un regard distancié mais attentif, exigeant et bienveillant. Un référent adulte au lycée pour chaque lycéen, avec des rencontres régulières et individuelles, comme cela se pratique déjà dans certains lycées est une voie à explorer pour que l'élève puisse se ré-approprier le lycée comme un lieu propice à sa construction personnelle. On pourrait imaginer que le professeur principal de la classe initiale reste le professionnel référent pendant l'année du lycéen qui a changé d'orientation et que des rendez-vous réguliers permettent de faire des bilans avec le lycéen et sa famille.	Les rapports instaurent un adulte référent pour chaque élève, mais quand l'un désigne l'enseignant, l'autre ne précise pas.
Liberté d'initiative pour les établissements : horaires, programmes, etc.	Ces exemples indiquent clairement la voie à suivre pour le lycée général et technologique : la liberté d'initiative promise depuis 1985 aux équipes pédagogiques doit se traduire dans les faits, en encourageant le recours à l'expérimentation et en octroyant de nouvelles marges de manœuvre dans l'utilisation des moyens horaires.  Ainsi, ces établissements auraient la liberté d'organiser leur emploi du temps, le ministère de l'éducation nationale fixant un seuil minimal obligatoire pour toutes les disciplines et déléguant une enveloppe globalisée de moyens horaires.  La réduction des horaires disciplinaires serait également facilitée par la refonte des programmes. Cette dernière constitue, en effet, l'une des clefs d'une réforme réussie du lycée. Les programmes devraient être allégés et clarifiés. Celle-ci consiste à définir un « coeur » disciplinaire, qui explicite ce qui doit être impérativement connu des élèves, et des zones possibles d'approfondissement, énumérées par l'Éducation nationale, mais dont l'exploration est laissée à l'initiative des professeurs.  Permettre aux équipes pédagogiques de disposer librement de 10 % de leurs dotations horaires pour bâtir	Seule une volonté politique déterminée la durée permettra d'inverser le cours des budgets de fonctionnement et l'horaire globale qui laissent de véritables manœuvres aux équipes des lycées conditions pour plus de souplesse.  Il est primordial de s'assurer qu'un même national soit enseigné à tous les lycées de France. Pour autant, l'approfondissement de l'esprit critique au-delà de l'accumulation des connaissances demande une pédagogie. Davantage de souplesse pourrait être clairement donnée à l'enseignant pour qu'il puisse prendre des initiatives et mettre son talent professionnel en fonction des élèves et de la charge. Les initiatives pédagogiques au terrain, dûment évaluées, pourraient élargir utilement les pratiques et leur évolution à un cadre plus large.  Des orientations claires pourraient être mises en place pour favoriser les projets pédagogiques qui favorisent l'apprentissage de l'autonomie de l'élève, la variation des formes et des formats de travail, les TPE, la pédagogie de projets m	

	des offres disciplinaires adaptées ; accorder des dotations horaires annualisées aux établissements qui le souhaitent.	attention toute particulière afin de rendre leur progression pédagogique de la terminale. Il est proposé d'encourager les pratiques et de diffuser largement et promouvoir l'évaluation en lien avec les inspections académiques.	
Évaluation des établissements	<p>À cet égard, les recommandations contenues dans l'avis présenté par M. Frédéric Reiss sur le projet de loi de finances pour 2009 gardent toute leur pertinence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les établissements devraient publier des indicateurs qui aillent au-delà des statistiques habituelles sur le taux de réussite au baccalauréat ou les taux de redoublement. Il leur faut construire et présenter des indicateurs qui revêtent une vraie signification au regard des spécificités locales, en particulier des indicateurs qualitatifs, c'est-à-dire « de progrès ou de valeur ajoutée, sur lesquels l'effort des établissements doit porter en priorité » ;</li> <li>- une procédure « d'alerte publique » devrait être enclenchée quand un lycée n'obtient pas des résultats satisfaisants pendant plusieurs années de suite et conduire à une modification du contrat d'objectifs, sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, en cas de résultats insatisfaisants, le dispositif d'évaluation devrait avoir des conséquences sur la gestion de la carrière du chef d'établissement, tant en ce qui concerne ses mutations que ses promotions.</li> </ul>	<p>Les lycées auraient la possibilité de rendre public leur évaluation annuelle qui prendrait en compte la qualité de vie au lycée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de l'accompagnement et du suivi dans l'orientation, L'accompagnement pédagogique</li> <li>• La qualité des partenariats extérieurs et la vitalité du réseau des anciens</li> <li>• La qualité des conditions d'exercice du métier et le moral de la communauté éducative</li> <li>• La prise en compte des lycéens et le dynamisme de la vie lycéenne</li> <li>• Le dynamisme des pratiques artistiques et des activités culturelles</li> <li>• Le développement des activités liées à l'Education Physique et Sportive</li> </ul>	<p>Les deux rapports proposent l'évaluation des établissements, ce qui implique une mise en concurrence.</p>
Redéfinition de la formation des enseignants, de leurs missions et de leur statut.	<p>Le moment est venu de mettre en œuvre un principe de bon sens : « avoir des journées plus courtes mais une année plus longue : faire débiter les cours au mois d'août » .</p> <p>Ce contexte impose de redéfinir le métier d'enseignant, en reconnaissant ses différentes composantes par une actualisation des obligations de service. Bref, le service des enseignants « tant en termes de méthodes que de contenu doit permettre de mieux intégrer l'aide aux élèves et le travail en petits groupes » .</p> <p>Le service hebdomadaire des enseignants devrait donc comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- quinze heures d'enseignement par semaine, correspondant aux heures de</li> </ul>	<p>Renégociation du statut de l'enseignant pour que l'ensemble de leurs missions soit reconnu.</p> <p>Dans une logique autant que possible gagnant-gagnant, il s'agit de prendre en compte les évolutions du métier.</p> <p>Il serait intéressant d'impliquer plus massivement les étudiants en master en proposant qu'une unité de valeur au moins de leur formation dans les universités concerne l'accompagnement scolaire au lycée. Ce serait à la fois pour les étudiants une façon de rendre ce qu'ils ont reçu, la concrétisation d'une solidarité intergénérationnelle et une contribution à leur formation par la</p>	<p>Avec le rapport <b>Apparu</b> on voit nettement les contours d'une redéfinition mais aussi d'une remise en cause du statut des enseignants : 3H</p>

	<p>présence devant des groupes d'élèves ;  - trois heures d'activités pédagogiques par semaine, constituées de toutes les activités qui peuvent être effectuées dans le cadre du bloc horaire dédié à l'accompagnement : aide aux devoirs, aide à l'orientation, travaux pluridisciplinaires, travail de recherche et de documentation, etc.  Cette nouvelle définition du service des enseignants s'appliquerait aux professeurs certifiés, car, pour les professeurs agrégés, leurs missions devraient être redéfinies en liaison avec leur activité dans l'enseignement supérieur. Cependant, dans un premier temps, leur service pourrait comprendre quatorze heures d'enseignement par semaine et trois heures d'accompagnement.  Ainsi, il devrait être possible, par exemple, d'expérimenter l'enseignement de certaines disciplines sous la forme de cours magistraux, regroupant deux classes, afin de préparer les élèves aux méthodes de travail du supérieur. Cette organisation permettrait de libérer des professeurs et des moyens horaires, qui pourraient ainsi être mobilisés pour dispenser des enseignements en petits groupes.</p> <p>L'actuel cahier des charges, publié en décembre 2006, prévoit qu'un stage en entreprise « d'au moins trois semaines, éventuellement une expérience directe du travail en entreprise, deviendra obligatoire pour obtenir la titularisation »</p>	<p>responsabilité pédagogique qu'ils seraient amenés à prendre.</p>	<p>d'activités pédagogiques seront elles rétribuées comme des heures d'enseignement?  C'est la voie ouverte à la modulation horaire et salariale.</p> <p><b>Descoings</b> est encore très vague et ne parle que de « renégociation » du statut .  Les 2 rapports se rejoignent. Le travail en Heure sup durant les vacances pour divers stages ouvre la voie à une augmentation des obligations de services et se situe toujours dans la logique du « travailler plus pour</p>
--	--	---	--

			gagner plus ». C'est bien sûr inacceptable.
Les COP et le service public d'orientation	<p>Cela aurait pour conséquence de soumettre ces conseillers à l'autorité hiérarchique des proviseurs de lycées ou des principaux de collège.</p> <p>Par conséquent, ne faudrait-il pas faire preuve de plus d'audace en créant un grand service public de l'orientation, qui viendrait compléter l'action du service public de l'emploi ?</p> <p>S'adressant à tous les publics de jeunes, collégiens, lycéens et apprentis, étudiants, jeunes sortis sans qualification et en difficulté d'insertion, ce service public unique d'orientation et d'insertion « chapeauterait » l'ensemble des structures concernées. Il reposerait sur deux piliers : un pilier national et un pilier régional, permettant ainsi de conjuguer les moyens de l'État dans ce domaine et de confier à la région le pilotage de l'action des réseaux spécialisés que sont les CIO, les missions locales, les centres d'information des chambres consulaires, etc.</p>	<p><b>Il préconise un travail d'orientation tout au long de la scolarité, à travers des stages, des enquêtes, sur un temps inclus dans le temps scolaire, avec un "carnet d'orientation". Stage en entreprise pour les lycées, partenariats conclus entre lycée et établissement d'enseignement supérieur. Il insiste sur la nécessité d'informer de façon égale toutes les familles, le droit à l'erreur. et la nécessité de classes passerelles, "en accord avec les familles principal pour des élèves en situation d'échec... Il appartiendrait alors au chef d'établissement de garantir une passerelle vers une autre classe, et le cas échéant, vers un autre établissement du bassin".</b></p>	<p>Le rapport Apparuu se prononce clairement pour une régionalisation totale de l'orientation et du métier de COP pour achever la décentralisation repoussée lors des grèves de 2003 contre la loi Fillon .</p> <p>Le rapport Descoings aborde de façon lointaine ces questions. Mais certaines propositions ci contre semblent assez dangereuses comme les réorientations en cours d'année. On imagine</p>

			quel usage pourrait être fait dans certains établisse- ments de ce "droit".
--	--	--	--